

## **Intersyndicale des Enseignants des Universités Nationales du Bénin**

<b>SNES</b>	<b>SYNARES</b>	<b>SYNHUB</b>	<b>SECUP</b>	<b>SNECC-Bénin</b>	<b>SynEC/UNA</b>
Syndicat National de l'Enseignement Supérieur	Syndicat Autonome de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur	Syndicat National des Hospitalo-Universitaires du Bénin	Syndicat des Enseignants et Chercheurs de l'Université de Parakou	Syndicat National des Enseignants-Chercheurs et Chercheurs	Syndicat des Enseignants-Chercheurs de l'Université Nationale d'Agriculture
66867832	95361592	97693677	95402725	95427412	97221730

### **DECLARATION DE SOUTIEN DE L'INTERSYNDICALE DES ENSEIGNANTS DES UNB AUX ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE GENERAL EN LUTTE POUR LA SURVIE DE L'ECOLE BENINOISE.**

Après la liesse générale qui a caractérisé l'arrivée au pouvoir du Président Patrice TALON et la composition de son premier gouvernement, le monde de l'école béninoise a commencé par douter de la pertinence des actes posés par ce gouvernement au regard des promesses de campagne du candidat Patrice TALON.

Ainsi, progressivement, méthodiquement, les édifices de l'école publique béninoise construits depuis l'indépendance de notre pays il y a plus un demi-siècle, sont entrain de tomber. Cela relève d'un plan global de destruction du secteur public béninois.

C'est ainsi qu'à la faveur de réformes annoncées dans tous les secteurs de la vie nationale, l'on a assisté à la démolition de ce qui protège le travailleur dans la cité : la révision unilatérale sans associer les travailleurs de la loi n° 2001-09 du 21/06/2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin par les députés du bloc de la majorité parlementaire (BMP) soutenant les actions du chef de l'Etat. Comme cela ne suffisait pas, ces même députés ont aussi introduit, dans les mêmes conditions que supra, de nouvelles dispositions dans la loi n°2015-18 du 21 septembre 2017 portant statut général de la fonction publique qui rendent les fonctionnaires de l'Etat, les fonctionnaires territoriaux et les agents contractuels de l'Etat révocables et licenciés à tout instant de leur carrière avec paiement des droits de licenciement de trois mois à neuf mois au plus.

Après avoir mis en place l'arsenal juridique pour légaliser les actions à venir, le gouvernement dit de la rupture s'est attaqué d'abord à l'enseignement primaire puis à l'enseignement secondaire général à travers la stigmatisation des enseignants de ces deux niveaux de l'éducation nationale comme les responsables des maux qui minent le système éducatif de notre pays. Après l'échec de deux tentatives d'évaluation diagnostique des enseignants du primaire et du secondaire général, c'est les reversés de 2008 qui sont la cibles à sacrifier à l'hôtel des réformes et de la précarité de l'emploi.

Ainsi, plus de 18000 enseignants du primaire et du secondaire, anciens vacataires à la charge des parents d'écoliers et d'élèves reversés en 2008 comme contractuels de l'état par le gouvernement du Président Boni YAYI, sont aujourd'hui concernés par cette évaluation diagnostique au mépris des textes de loi et règlements en la matière.

Dans nos Universités publiques, depuis la publication fin octobre 2018 sur les réseaux sociaux, du décret n°2018-441 du 20 septembre 2018 portant mesures transitoires à la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance des universités publiques du Bénin suspendant ainsi les élections décanales et rectorales, le gouvernement est passé à la vitesse supérieure en procédant à la nomination le 30 janvier 2019 des responsables des UFR alors que le processus d'élection de ces responsables avait été lancé le 19 septembre 2018. Depuis lors, c'est d'autres séries de mesures visant à détruire et à enterrer l'enseignement supérieur qui sont prises sans la participation de la communauté universitaire (Exemple de la note circulaire n° 1541/MESRS/SGM/DAF/SRHDS/DGCPER du 29 avril 2019).

Tout porte à croire que le Bénin de 2019 est sous un nouveau Programme d'ajustement structurel (PAS) qui ne dit pas son nom, avec à la clé, la destruction de milliers d'emplois alors que paradoxalement, les besoins en personnels enseignants dans les trois ordres d'enseignement sont très élevés. Pendant ce temps, le train de vie de l'Etat ne fait que s'accroître avec des salaires politiques exponentiels.

Au lieu de laisser les corps de contrôle faire diligemment leur travail, de mettre en place des infrastructures adéquates, de recruter en nombre suffisant des enseignants qualifiés, d'œuvrer à un dialogue constructif avec les partenaires de l'Ecole en vue de l'atteinte de l'objectif n° 4 des ODD à l'horizon 2030, les

gouvernants s'enlissent dans des manœuvres de diversion, de cacophonie, d'intimidation et acharnement dirigées contre les enseignants.

Devant cet état piteux de notre système éducatif, de la dégradation croissante du dispositif scolaire et universitaire et de la « mort programmée » de l'Ecole publique béninoise, l'Intersyndicale des Enseignants du Supérieur des UNB passe par cette déclaration pour apporter le soutien des enseignants du supérieur à leurs collègues du primaire et du secondaire général qui :

- luttent pour la préservation des acquis sociaux de tous les enseignants sans discrimination
- luttent pour dire non à la « mort programmée » de l'Ecole publique béninoise

Vive l'Ecole au service du développement de notre pays, le Bénin !

Vive les Enseignants des trois ordres de l'éducation dans notre pays !

Vive le Bénin !

Fait à Abomey-Calavi, le 19 août 2019

## Ont signé

**SGA/SNES**



**Chrystal A. KENOUCON**

**SG/SYNARES**



**Jean C. HOUNDAG**

**SG/SECUP**

**Omer ALAPINI**

**SG/SYNHUB**



**Joseph AGOSSOU**

**SG/SNECC-BE**



**Arnaud F. HOUEJIS**